

Domaines protégés ouverts au tapage? : Les citoyens souhaitent davantage d'espaces libres

Autor(en): **Badilatti, Marco**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **83 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des espaces verts, pour les citadins jeunes et vieux, deviennent toujours davantage une «question de survie».

Grüne Freiräume werden für junge und alte Städter immer mehr zur «Überlebensfrage» (Bild Stähli)

Schutzgebiete als Rummelplätze?

Vor allem in Städten und bei den Bewohnern von Miet- und Eigentumswohnungen besteht in der Schweiz ein grosses Bedürfnis nach Freiraumanlagen. Dem steht jedoch ein ungenügendes Angebot gegenüber. Indem vorhandene Erholungseinrichtungen und andere Räume besser genutzt oder neue Freiräume geschaffen würden, wäre dem abzuhelpfen. Das meint eine im Rahmen des Nationalen Forschungsprogrammes «Boden» von Aristea und Manuel Baud-Bovy (Genf) durchgeführte Studie mit dem Titel «Loisirs de plein air et économie de sol».

Untersuchungen in verschiedenen Regionen haben gezeigt, dass die Behörden den vereinsmässig organisierten Sporttreibenden fast überall vielfältige Anlagen unter freiem Himmel zur Verfügung stellen, während es in den Agglomerationen häufig an Freiräumen für die nicht sporttätige Bevölkerung mangelt: an Grünflächen, Parkanlagen, Spaziergangszonen, Picknick- und Spielplätzen usw. Dies erscheint um so problematischer, als Sportanlagen relativ viel Boden verbrauchen, sehr oft unterbelegt und darüber hinaus mit beträchtlichen Kosten für die öffentliche Hand verbunden sind. So errechneten die Autoren, dass gewisse Sporteinrichtungen das Gemeinwesen im Jahr mit 500 bis 1000 Franken je regelmässigen Benutzer belasten. Besonders schlecht schneiden der Golf- und private Reitsport, der Fussball sowie alle Hallensportarten ab.



Les citadins souhaitent davantage d'espaces libres

Domaines protégés ouverts au tapage?

Surtout dans les villes et parmi les locataires et propriétaires d'appartements, il y a en Suisse un fort besoin d'installations de plein air. Mais l'offre est insuffisante. On pourrait y remédier par une meilleure utilisation des équipements de loisirs et autres espaces existants, ou en créant de nouveaux espaces libres. Telle est la thèse d'une étude, intitulée «Loisirs de plein air et économie de sol», élaborée dans le cadre du Programme national de recherche «Sol».

Le Programme national de recherche NFP 12 s'attache aux fonctions écologiques, économiques et sociales du sol et formule des recommandations pratiques pour une utilisation économe du sol. Il est sur pied depuis 1985 et doit s'achever au début des années 90. Un nouveau rapport partiel, fort de 275 pages, en est sorti récemment. Il concerne les besoins de la population en installations de plein air et l'utilisation économe du sol; il a été rédigé en français par MM. Ariste et Manuel Baud-Bovy (Genève), qui y étudient de façon approfondie la situation paradoxale, et à maints égards insatisfaisante, qui règne en ce domaine, et proposent des mesures pour y remédier.

Contradictions

Des enquêtes en diverses régions ont montré que presque partout des installations de plein air très diverses sont à la disposition des sportifs organisés en associations, et souvent propres à répondre à leurs vœux; en revanche, les

installations de plein air font fréquemment défaut, surtout dans les villes du Plateau, pour la population *sans activité sportive*: espaces verts, parcs, zones de promenade, place de jeu ou de pic-nic, etc. Ce manque est ressenti en particulier par les habitants d'immeubles de trois étages et plus, donc par cette majorité de gens qui vivent dans des bâtiments locatifs. Les auteurs de l'étude attribuent cette disparité, d'une part, au poids des organisations sportives et de gymnastique, soutenues par les pouvoirs publics, et d'autre part au fait que les espaces libres communément accessibles ont été négligés par la communauté.

Cela paraît d'autant plus troublant que les installations de sport exigent relativement *beaucoup de terrain*, et impliquent des *frais* d'autant plus considérables pour les pouvoirs publics. Les auteurs ont ainsi calculé que certains équipements chargent la communauté de 500 à 1000 fr. pour chaque utilisateur régulier. Sont particulièrement coûteux

et gros consommateurs de terrain le golf et l'hippisme privé, le football, les sports en salle, de même que les maisons de week-end; c'est le contraire pour les piscines en plein air, par exemple, les courts de tennis, le camping ou les installations de pique-nique. Le bilan le plus favorable est le fait des sports à voile, du «jogging» et de la promenade pédestre dans les parcs et forêts. Les Baud-Bovy attribuent notamment cette situation au fait que ce sont justement les installations de sport onéreuses qui ont été planifiées avec trop peu de sérieux par les Cantons et les Communes.

Propositions

Pour y parer et pour assurer une utilisation économe du sol, mais aussi pour répondre aux besoins des sportifs et de ceux qui ont simplement besoin de délasserement, l'étude envisage *trois possibilités*:

1. Les équipements existants doivent être mieux utilisés, et l'on devrait encourager des activités de loisirs qui ménagent mieux le sol et les finances pu-

bliques. On pense notamment à une utilisation optimale, à l'amélioration des installations, à une meilleure collaboration entre communes, et à la nécessité de tenir compte de besoins très divers lorsqu'on projette de nouveaux équipements.

2. Les zones de construction dense, dans les agglomérations et à leur périphérie, doivent être maintenues et développées de telle façon que leurs habitants disposent des surfaces vertes nécessaires, de zones piétonnes et d'installations en plein air. Cela pourrait signifier, en clair: transformer les parcs existants, aménager de nouveaux espaces verts, établir des liaisons entre ville et campagne, créer des installations pour le délassement, ainsi que des équipements «ad hoc» en dehors de ces dernières.

3. Il faut favoriser l'utilisation d'autres espaces pour le délassement. Il est proposé, à cette fin, de rendre plus accessibles certaines forêts, par exemple en y créant quelques clairières. Il est en outre recommandé de rendre plus aisément accessibles les sites protégés et les régions agricoles, et d'y répondre aux besoins de détente (sentiers, bancs, emplacements pour faire du feu, etc.). Relativement à ces trois paquets de mesures, les auteurs attendent une foule de suggestions quant à la manière de les appliquer concrètement, et des idées quant aux insuffisances de la situation actuelle. Il y a par exemple la fréquente sous-utilisation de coûteuses installations de sport, du fait qu'elles ne concernent qu'une petite partie de la population, ou parce qu'il y a encore beaucoup trop peu de collaboration entre communes voisines. La création de nouvelles installations de plein air se heurte souvent à des lacunes juridiques, structurelles, financières et politiques, auxquelles on pourrait remédier par des mesures appropriées.

Matière à conflits

On ne cache pas, d'autre part, qu'un plus facile accès aux si-



Alors que les terrains de golf (ci-dessus à Ragaz SG) exigent aujourd'hui de très grandes surfaces...

Während Golfplätze (oben Ragaz SG) in ihrer heutigen Nutzungsform sehr flächenraubend sind... (Bild Stähli)

tes protégés et régions agricoles peut susciter des conflits entre utilisateurs, mais on pourrait les prévenir, entre autres, par des mesures de planification. Au dernier chapitre de ce rapport NFP 22, les auteurs examinent la question de savoir quelles structures seraient nécessaires pour que leurs propositions passent dans les faits. Ils accordent beaucoup de valeur à l'information. Il s'agirait de rassembler de la documentation sur les besoins concrets de la population citadine, aussi bien que de renseigner à ce sujet le public, les autorités et les services administratifs des cantons et des communes. Il faudrait ensuite, pour assurer une politique des espaces en plein air menageant le sol et répondant aux besoins, renforcer certains organes administratifs, aménager les plans d'affectation et plans de quartiers conformément à une *planification consé-*

quente des espaces verts, et mobiliser le secteur privé. Il est enfin recommandé de mettre sur pied, pour l'ensemble du domaine des activités de plein air non sportives, des bases d'organisation analogues, par exemple, à celles qui existent déjà pour le sport, ou alors d'en confier le soin à une institution existante.

Du point de vue de la protection du patrimoine et de la nature, la proposition de favoriser un accès massif et contrôlé des réserves naturelles pour les loisirs de larges couches de la population soulève un gros problème. Cela équivaut à une grave menace pour les rares «îlots» encore à l'abri de la civilisation moderne, qui seraient voués tôt ou tard à disparaître. En revanche, la proposition de créer dans les villes et leurs environs des zones de délassement proches de la nature mérite d'être saluée.

Marco Badilatti



... les piscines font partie des installations les plus économes de terrain (ici au bord du lac de Thoune).

... gehören Schwimmbäder zu den bodenschonendsten Anlagen (hier am Thunersee BE, Bild Stähli)

Um dem entgegenzuwirken, mit dem Boden haushälterischer umzugehen, zugleich aber den Bedürfnissen der Sportler und der Erholungssuchenden gerecht zu werden, empfiehlt die Studie anhand einer Fülle von Anregungen: die bestehenden Einrichtungen besser auszunutzen, bodenschonende Freizeitaktivitäten zu fördern, die regionale Zusammenarbeit und mehrfach nutzbare Anlagen zu begünstigen, Verbindungen zwischen Stadt und Land usw. zu schaffen sowie andere Erholungsräume (Wald, Schutz- und Landwirtschaftsgebiete) vermehrt für diesen Zweck zu «erschliessen». Auch regt die Studie eine konsequentere Grünraumplanung sowie die Schaffung geeigneter Organisationsstrukturen für nicht-sportliche Freiraumaktivitäten an.

Andererseits wird nicht verschwiegen, dass beispielsweise die stärkere Öffnung von Landwirtschafts- und Schutzgebieten zu Konflikten zwischen verschiedenen Benützern führen könnte, doch liesse sich diesen nach Auffassung der Autoren mit planerischen Mitteln vorbeugen. Aus heimat- und naturschützerischer Sicht problematisch mutet dennoch der Vorschlag an, Naturschutzgebiete für die Freizeitgestaltung breiter Bevölkerungskreise zu öffnen, wenngleich mit Mass und überwacht. Das nämlich hiesse, auch noch die wenigen intakten «Inseln» in unserem Zivilisationsbrei akut zu gefährden und früher oder später dem Untergang zu weihen!